

Image not found or type unknown



ouverture compte bancaire copropriété

Par **francoise**, le **08/12/2023** à **15:26**

Bonjour,récemment syndic d'un copropriété (7 propriétaires) j'aurais aimé avoir des renseignements au sujet du compte bancaire à ouvrir et des explications concernant le "compte séparé"

Quels sont les documents qu'il me faut fournir à la banque (crédit agricole) pour ouvrir un compte ayant comme Titulaire le nom du syndic et le nom de la copropriété ?

un grand merci pour votre attention

Par **Pierrepauljean**, le **08/12/2023** à **15:48**

bonjour

le compe bancaire doit être ouvert au nom du SDC du.....c/o nom du syndic

la banque demande le PV d'AG de nomination du syndic

Par **Visiteur**, le **08/12/2023** à **15:48**

Bonjour,

Le nom du titulaire est "syndicat de copropriété Tartempion".

Le syndic n'est que le mandataire et son nom ne doit PAS apparaitre comme titulaire.

Les documents sont essentiellement le PV d'AG qui vous a désigné syndic et votre signature en tant que représentant du syndicat.

Mais la banque doit savoir vous le dire ?

Par **francoise**, le **11/12/2023** à **11:47**

grand merci Pierpauljean et yapasdequoi pour vos réponses

bonne journée à vous